Avec le concours du MINISTÈRE DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

FONDATION DU SPORT FRANÇAIS
HENRI SÉRANDOUR

France Paralympique

Soutiens ton club

Créez une cagnotte et faites bénéficier à vos donateurs d'une déduction fiscale sur :

soutienstonclub.fr

Avec le soutien de :

AMF
ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE
RÉGIONS DE FRANCE
ANDES
AGENCE NATIONALE DU SPORT

Powered by le pot commun Cityvent

Les dons effectués sur la plateforme #SOUTIENSTONCLUB sont déductibles d'impôts.

Pour les entreprises

60% sur l'impôt sur les entreprises

Pour les particuliers

66% sur l'impôt sur les revenus

75% sur l'impôt sur la fortune immobilière

S'agissant d'un mécène entreprise, si le montant du don est supérieur à 3 000 euros, il sera invité à établir une convention de mécénat en lien avec la Fondation du Sport Français.

5% des dons sont prélevés pour les frais de fonctionnement de la plateforme, commission bancaire incluse.

Référence : Code général des impôts, articles 200, 238 bis et 978.

Fonds de solidarité

Le partage est une valeur chère au monde sportif. Aussi, 10% seront prélevés sur chacun des dons pour constituer un fonds de solidarité dédié à l'aide des clubs sportifs les plus en difficulté.

Les dossiers des clubs dont les cagnottes seront les plus faibles seront étudiés pour bénéficier dudit fonds de solidarité.

Mode d’emploi

1 Inscrire son club

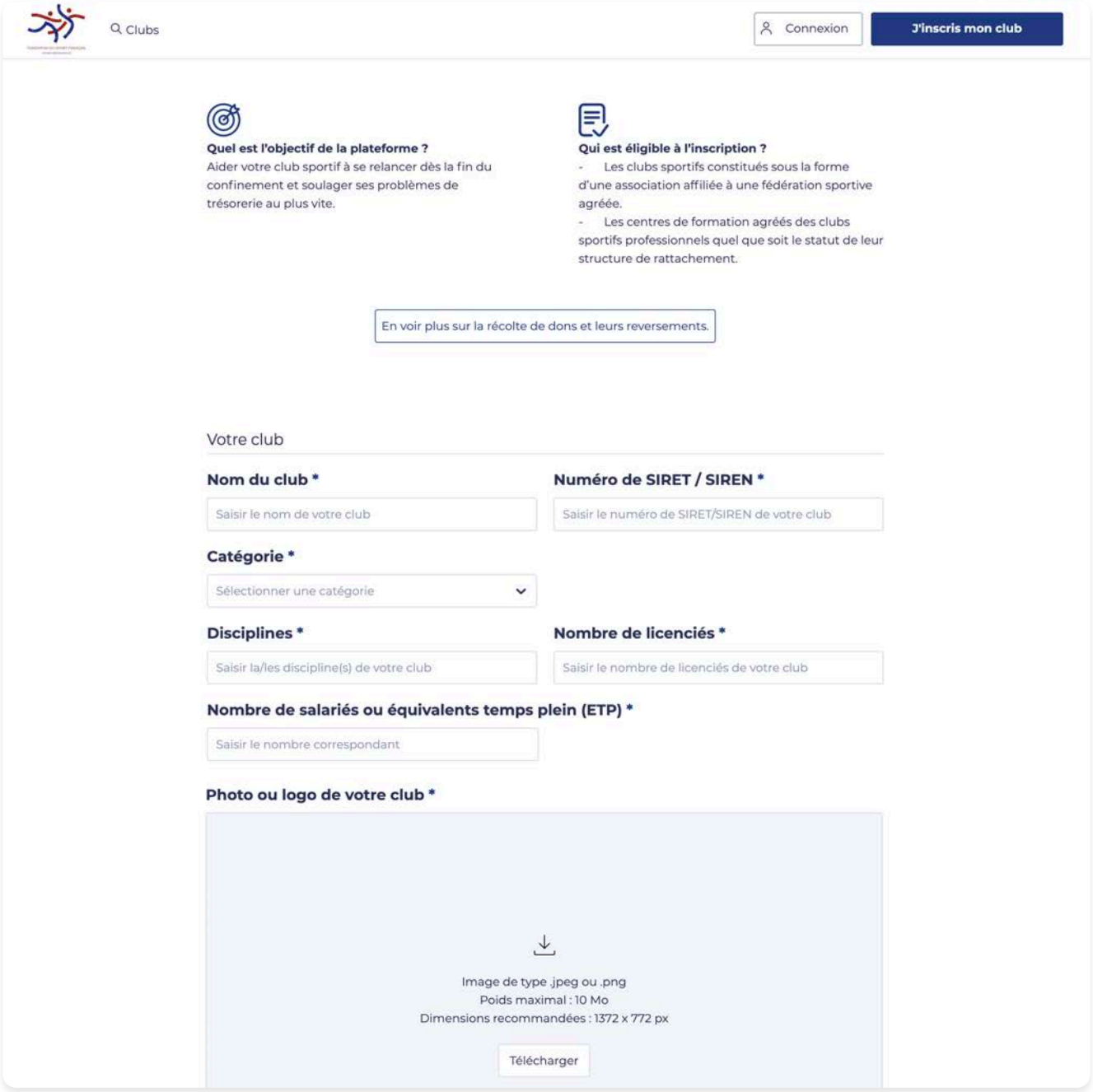

La personne qui crée une cagnotte doit y être habilité (membre du bureau exécutif ou mandataire).

Pour les centres de formation agréés des clubs professionnels uniquement, préciser le projet du Centre de formation que l’on souhaite éligible au mécénat via la plateforme #SoutiensTonClub.

2 Communiquer

Les mécènes, s'ils sont entreprises peuvent communiquer sur le soutien au club en utilisant la mention suivante : "Je soutiens la Fondation du Sport Français au bénéfice du club X, grâce à la plateforme #Soutiens Ton Club".

#soutienstonclub

Avec le concours du MINISTÈRE DES SPORTS Liberté Égalité Fraternité

Avec le soutien de : AMF, Assemblée des Départements de France, Régions de France, ANDES, Agence Nationale du Sport

Powered by le pot commun Cityvent